DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **18 décembre 2019 à 17 h 00**

AUJOURD'HUI **dix huit décembre deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 12 décembre 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : **Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Claude LEROUX, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL**

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : **Simon POURRET à Marion CANALES, Saïd Akim BARA à Christophe BERTUCAT, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Sandrine DUBOC-GEAY à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Laurence SCHLIENGER à Alparslan COSKUN**

Excusé(e)s : **Christian PORTEFAIX**

Absent(e)s : **François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Patricia GUILHOT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**

Secrétaire : **Marianne MAXIMI**

Madame Marion CANALES et Madame Edith CANDELIER arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.
Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE et Monsieur Djamel IBRAHIM-OUALI arrivent pendant le débat de la question n°2.
Madame Sondès EL HAFIDHI arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3, 4, 5 et 6.
Madame Nadia GUERMIT-MAFFRE quitte la séance pendant la présentation de la question n°7 et donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc BLANC.

Rapport N° 21

RAPPORT ANNUEL DES ADMINISTRATEURS DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 5 janvier 2016 par laquelle la Ville de Clermont-Ferrand est devenue actionnaire de la SPL Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du 30 mars 2018 par laquelle la Ville de Clermont-Ferrand a approuvé les nouveaux statuts de la SPL Clermont Auvergne, ainsi que son augmentation de capital ;

Vu la délibération du 30 mars 2018 par laquelle la Ville de Clermont-Ferrand a nommé les administrateurs siégeant au sein de la SPL Clermont Auvergne ;

Vu le rapport annuel 2018 transmis par Monsieur le Maire, Oliver BIANCHI, et par Messieurs Grégory BERNARD et Cyril CINEUX, représentants la Ville par délibérations du 5 janvier 2016 et du 30 mars 2018 ;

L'article L1524.5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux Sociétés Publiques Locales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur un rapport écrit qui leur est soumis, au moins une fois par an, par leurs représentants au conseil d'administration. Il porte, notamment, sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société publique locale.

En application de ces dispositions, les administrateurs de la Ville de Clermont-Ferrand à la Société Publique Locale (SPL) Clermont Auvergne nommés par la Ville de Clermont-Ferrand présentent un rapport annuel écrit devant le conseil municipal, au titre de l'exercice 2018.

Ce rapport a pour objectif de renforcer l'information des élus municipaux, afin de s'assurer que la Société Publique Locale Clermont Auvergne agit en conformité avec les positions et actions engagées par la Ville de Clermont-Ferrand.

Au regard de l'ensemble des éléments cités ci-dessus, les informations suivantes sont présentées au Conseil Municipal.

1. Présentation de la société

La SPL Clermont Auvergne est une société publique locale (SPL) qui exerce son activité dans les domaines suivants :

- la réalisation des toutes études, missions de conduites d'opération ou de mandat au sens de la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre ;
- la réalisation de toutes opérations et actions d'aménagements au sens de l'article L300-1 du code de l'urbanisme ;
- la réalisation de tous équipements d'infrastructures et de superstructures pour le compte de ses actionnaires. La réalisation de toutes opérations de construction de bureaux ou de locaux industriels destinés à la vente ou à la location, ou d'immeubles à usage d'habitation,

y compris ceux bénéficiant de financements aidés par l'État, la location-vente de ces immeubles ;

- l'exploitation, la gestion, l'entretien et la mise en valeur par tout moyen des immeubles et équipements réalisés ou mis à sa disposition par les actionnaires.

Elle œuvre dans le champ public, à destination exclusive des collectivités actionnaires.
Son siège social est sis au Parc Technologique de La Pardieu – 3 rue Louis Rosier – 63 000 Clermont-Ferrand.

En 2018, la Société publique locale Clermont Auvergne a vu son capital augmenter, consécutivement à l'élargissement de son actionnariat.

Ainsi, à partir du deuxième trimestre 2018, la société est composée de 5 actionnaires, 13 administrateurs.

Son capital social est de 1 500 000 €, réparti en 3 000 actions de 500 € chacune.

La Ville de Clermont-Ferrand détient 600 actions, ce qui représente 20 % du capital social.
Elle bénéficie de 3 postes d'administrateurs occupés par Messieurs Olivier Bianchi, Grégory Bernard et Cyril Cineux.

La part du capital de chaque actionnaire est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'administrateurs	Nombre d'actions détenues	Capital (K€)	% du capital
Clermont Auvergne métropole	6	1 400	700	46,66
Ville de Clermont-Ferrand	3	600	300	20
Vichy Communauté	2	500	250	16,66
Ville de Vichy	1	300	150	10
Riom Limagne et Volcans	1	200	100	6,66
Total	**13**	**3 000**	**1500**	**100**

La Présidente du conseil d'administration, Madame Marion Canales, a été désignée par délibération du Conseil d'Administration.

Le Directeur général, Monsieur Rachid Kander, a été désigné par délibération du Conseil d'Administration.

2. Vie de la société au cours de l'exercice 2018

Les comptes annuels de la SPL font l'objet d'un rapport établi par un expert-comptable. Conformément aux dispositions du code de commerce, ces comptes ont également été déposés au greffe du Tribunal de commerce de Clermont-Ferrand.

L'exercice 2018 a été marqué par l'adoption de nouveaux statuts et l'élargissement de son actionnariat. Les différents conseils d'administration et les assemblées générales ont été largement consacrés à cette question.

Le rapport de gestion de l'exercice 2018 de la SPL Clermont Auvergne, joint au présent rapport, précise notamment les éléments suivants :

- l'effectif salarié moyen de la SPL Clermont Auvergne s'élève à 3 ;
- la SPL Clermont Auvergne a contractualisé avec la Ville de Clermont-Ferrand sur le dialogue compétitif Saint-Jean ;
- le chiffre d'affaires réalisé par la SPL Clermont Auvergne s'élève à 352 230 € ;
- le résultat d'exploitation pour l'exercice s'élève à -79 351 € ;
- le résultat courant est de -79 408 €.

Le conseil municipal est sollicité pour prendre acte du rapport établi sur l'activité de la Société Publique Locale de Clermont Auvergne au titre de l'exercice 2018, joint en annexe de la présente délibération.

RAPPORT ANNUEL DE

LA SPL CLERMONT AUVERGNE

EXERCICE 2018

Présentation au Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand du 10 décembre 2019

SOMMAIRE

1 – Fiche signalétique de la SPL Clermont Auvergne (p. 6)

2 – Synthèse des comptes annuels (p.7)

3 – Synthèse des positions prises par les administrateurs (p.8)
3.1 Les administrateurs
3.2 Décisions prises lors des Conseils d'administration 2018
3.3 Participation des administrateurs aux Conseils d'Administration 2018

4 – Annexes
Annexe 1 : Procès-verbaux des Conseils d'administration (sur cd-rom)

- Procès verbal du Conseil d'Administration du 12 avril 2018 ;
- Procès verbal du Conseil d'Administration du 29 juin 2018 ;
- Procès verbal du Conseil d'Administration du 6 septembre 2018 ;

Annexe 2 : Comptes annuels 2018 et annexe financière (sur cd-rom)

Annexe 3 : Rapport de gestion et de gouvernance 2018 (sur cd-rom)

SPL Clermont Auvergne

FICHE SIGNALETIQUE	
ETAT CIVIL	
Société Publique Locale Clermont Auvergne	
Siège social :	Parc Technologique de La Pardieu – 3 rue Louis Rosier – 63 000 Clermont-Ferrand
Adresse administrative :	idem
N°RCS :	
Date de création :	23/06/16
Objet social :	La réalisation de toutes études, missions de conduites d'opération ou de mandat au sens de la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage et ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre. La réalisation de toutes opérations et actions d'aménagements au sens de l'article L300-1 du code de l'urbanisme. La réalisation de tous équipements d'infrastructures et de superstructures pour le compte de ses actionnaires. La réalisation de de toutes opérations de construction de bureaux ou de locaux industriels destinés à la vente ou à la location, ou d'immeubles à usage d'habitation, y compris ceux bénéficiant de financements aidés par l'État, la location, la vente ou la location-vente de ces immeubles. L'exploitation, la gestion, l'entretien et la mise en valeur par tout moyen des immeubles et équipements réalisés ou mis à sa disposition par les actionnaires.
Président :	**Marion CANALES**
Directeur général :	**Rachid KANDER**
Commissaire aux comptes :	ARVERNE AUDIT
Nombre de salariés (fin 2018) :	3

ACTIONNARIAT			
Capital social de			
Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Capital	%
Clermont Auvergne Métropole	1 400	700 000 €	46,67%
Ville de Clermont-Ferrand	600	300 000 €	20,00%
Vichy Communauté	500	250 000 €	16,67%
Ville de Vichy	300	150 000 €	10,00%
Riom Limagne Volcans	200	100 000 €	6,67%
TOTAL	**3 000**	**1 500 000 €**	**100,00%**
Nombre total d'administrateurs	13		
Dont représentants la Ville de Clermont-Ferrand	3		

FINANCIER	
Financement apporté par la Ville de Clermont-Ferrand en 2018	
Dernier résultat net comptable connu	-79 408,00 €
Garanties d'emprunt	néant

2 - Synthèse des comptes annuels au 31/12/2018

SPL CLERMONT AUVERGNE

Comptes annuels au 31 décembre 2018

Bilan simplifié

Actif	Total	Passif	Total
Immobilisations incorporelles	2 486	Capital social	1 500 000
Immobilisations corporelles	2 102	Réserves	
Immobilisations financières	0	Report à nouveau	-100 030
		Résultat de l'exercice	-79 408
Total Actif immobilisé (I)	4 589	Autres subventions d'investissement	
Stocks et en-cours	0	Capitaux propres (I)	1 320 561
Créances d'exploitation	51 923		
Autres créances	612 192	Autres fonds propres (II)	
Avances et acomptes versés	315 850		
Total Actif Circulant (II)	979 965	Provisions pour risques et charges (III)	
Valeurs mobilières de placement	0	Emprunts et dettes	
Disponibilités	3 711 410	Fournisseurs et comptes rattachés	123 344
Charges constatées d'avance	14 753	Dettes fiscales et sociales	76 186
		Autres dettes	3 033 566
Total Trésorerie (III)	3 726 163	Avances et acomptes reçus	157 058
		Produits constatés d'avance	
		Total dettes (IV)	3 390 156
Comptes de régularisations (IV)		Comptes de régularisations (V)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	4 710 717	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4 710 717

Compte de Résultat

Postes	Total
Total des produits d'exploitation	370 102
Total des charges d'exploitation	449 454
dont salaires et traitement	197 476
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-79 351
Total des produits financiers	0
Total des charges financières	0
RÉSULTAT FINANCIER	0
Total des produits exceptionnels	0
Total des charges exceptionnelles	57
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-57
Participation des salariés aux résultats	
Impôts sur les bénéfices	
Perte supportée ou bénéfice transféré (-)	
BÉNÉFICE OU PERTE	-79 408

3- Synthèse des positions prises par les administrateurs mandataires de la collectivité

3.1 Administrateurs Ville

En 2018, par délibération du Conseil municipal du 30 mars, consécutivement à l'augmentation de l'actionnariat de la SPL, les administrateurs de la Ville sont : Messieurs Olivier Bianchi, Grégory Bernard et Cyril Cineux.

Cependant, en 2018, compte tenu de l'ensemble de la procédure d'élargissement de l'actionnariat, la SPL n'a pas convoqué le Conseil d'Administration élargi aux 3 administrateurs.

Ainsi, en 2018, de manière effective, seuls Messieurs Grégory Bernard et Cyril Cineux ont été convoqués aux Conseils d'Administration.

3.2 Décisions marquantes prises en Conseil d'Administration 2018

En 2018, le Conseil d'Administration s'est réuni à 3 reprises.

Conseil d'administration du 12 avril 2018

- les administrateurs ont arrêté, à l'unanimité, les comptes avec un résultat négatif de 100 030 €, en vue de leur présentation en Assemblée Générale ordinaire ;
- les administrateurs ont approuvé, à l'unanimité, le rapport d'activité 2017 et le programme prévisionnel 2018. Les projets contractualisés sont les suivants : mandat dialogue compétitif Saint-Jean (Ville de Clermont-Ferrand), mandat d'étude franchissement Saint-Jean (Clermont Auvergne Métropole), mandats ZAE (Clermont Auvergne Métropole) ;
- les administrateurs ont validé les conditions suivantes d'élargissement de l'actionnariat de la SPL Clermont Auvergne :

Actionnaires	Nombre d'administrateurs	Nombre d'actions détenues	Capital (K€)	% du capital
Clermont Auvergne métropole	6	1 400	700	46,66
Ville de Clermont-Ferrand	3	600	300	20
Vichy Communauté	2	500	250	16,66
Ville de Vichy	1	300	150	10
Riom Limagne et Volcans	1	200	100	6,66
Total	**13**	**3 000**	**1500**	**100**

- le conseil d'Administration a décidé de réunir l'Assemblée Générale Extraordinaire avec les nouveaux actionnaires,le mardi 22 mai 2018, pour l'approbation des nouveaux statuts ;
- les administrateurs ont été informés du projet de constitution d'un groupe SEM/SPL, avec la création d'un GIE et des filiales de la SEM.

Conseil d'Administration du 29 juin 2018 :

- les administrateurs ont délibéré, à l'unanimité, sur le principe d'augmentation du capital de 940 000 € pour le porter ainsi de 560 000 € à 1 500 000 € par émission au pair de 1 880

actions nouvelles de 500 €. La suppression du droit préférentiel de souscription est décidé ;

- il est décidé de faire acter l'ensemble de ces propositions par une Assemblée générale extraordinaire le 29 juin 2018.

Conseil d'Administration du 6 septembre 2018 :

- les administrateurs ont pu constater de la réalisation de l'augmentation du capital en numéraire décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2018 ;
- les administrateurs ont constaté, également, la réalisation de la modification des statuts actée par l'Assemblée générale extraordinaire du 22 mai 2018. Ils ont donné tous les pouvoirs à la Présidente et au Directeur général afin de prendre toutes les mesures utiles à la mise en place de ces décisions ;
- les administrateurs ont pris connaissances de l'avancement des projets en cours et des futurs projets.

3.3 Participation des élus aux Conseils d'Administration en 2018

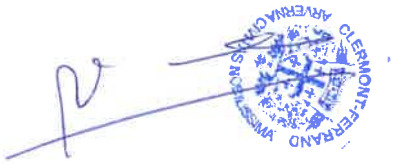
Taux de participation des administrateurs mandataires de la collectivité en 2018 : 66 %.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 20 DEC. 2019
Pour Le Maire, et par délégation,
La Première Adjointe,



Françoise NOUHEN